

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le huitième jour du mois d'avril deux mille vingt à 19 h en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents : M. Martin Côté, maire (par visioconférence)

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1 (par téléphone)
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2 (par visioconférence)
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3 (par visioconférence)
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4 (par visioconférence)
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 (par visioconférence)
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6 (par visioconférence)

Est présente : Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière (par visioconférence)

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020
6. Acceptation des comptes
7. Résolutions
 - a) Résolution 2020-04-08-01 concernant l'autorisation à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la Romaine.
 - b) Résolution 2020-04-08-02 concernant un solde disponible pour règlement d'emprunt
 - c) Résolution 2020-04-08-03 concernant le retrait des immeubles pour la vente pour non-paiement de taxes
8. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit adopté tel que présenté.

06. Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1 au 31 mars 2020 pour un montant de 68 481.09\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

07. Résolutions

a) Résolution 2020-04-08-01 concernant l'autorisation à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la Romaine.

Attendu que le fonds des travaux correcteurs est créé pour pallier aux impacts démographiques sur le territoire urbanisé de la municipalité;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise la MRC de Minganie à procéder au versement à la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, du montant de 564.67\$ pour couvrir les dépenses autorisées des factures ayant trait au développement résidentiel, à même une partie du Fonds des travaux correcteurs du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine.

b) Résolution 2020-04-08-02 concernant un solde disponible pour règlement d'emprunt

Considérant un solde disponible de règlement d'emprunt fermé au montant de 5 758\$ dans les états financiers précédents;

Considérant que ce solde n'est pas lié à notre dette restante en date du 31 décembre 2019;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le montant de 5 758\$ soit transféré dans l'excédent non affecté.

c) Résolution 2020-04-08-03 concernant le retrait des immeubles de la vente pour non-paiement de taxes

Considérant le contexte actuel de la pandémie de COVID-19;

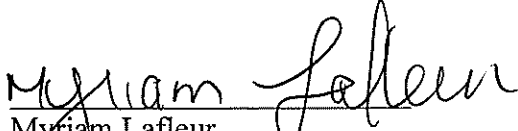
Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz n'a qu'un seul immeuble dont les taxes impayées font l'objet d'une vente pour non-paiement de taxes;

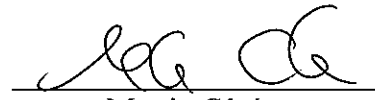
Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay appuyé par Serge Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz se retire de la vente pour non-paiement de taxe de 2020.

08. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 36.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

